



**Délibération n°12 – 2022.**

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents: 11

Nombre de votants: 14

Date de la convocation: 02/05/2022

**Président:** Monsieur Charles DAYOT

**Présents:** Monsieur Charles DAYOT, Madame Marine BANCON, Madame Claudie BREQUE, Monsieur Frédéric CARRERE, Madame Eliane DARTEYRON, Monsieur Philippe de MARNIX, Madame Françoise DUBERGEY, Madame Marie-Laure LAFARGUE, Monsieur Julien PARIS, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

**Absents:** Monsieur Pierre MALLET, Madame Marie LAFITTE.

**Absents excusés:** Monsieur Dominique BURUCOA, Madame Véronique BELIO' T-FOY, Madame Véronique GLEYZE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN.

**Pouvoirs:** Monsieur Dominique BURUCOA donne pouvoir à Monsieur Serge TAUZIET, Madame Véronique BELIOT- FOY donne pouvoir à Madame Françoise DUBERGEY et Madame Véronique GLEYZE donne pouvoir à Madame Claudie BREQUE.

Secrétaire de séance: Madame Delphine SALEMBIER  
-----

**Nature de l'acte: 8.9 Culture**

**Objet: Adhésion au «RESEAU 535».**

**Rapporteur: Charles DAYOT**

**Note de synthèse et projet de délibération:**

Le Réseau 535 défend une culture exigeante, plurielle et populaire sur l'ensemble des territoires ruraux comme urbains. Il développe des solidarités, favorise l'accueil et la circulation de spectacles professionnels sur son territoire. Il est un lieu d'échange, de réflexion autour des pratiques professionnelles, de la diffusion, du développement et du soutien à la création en région Nouvelle-Aquitaine.

Il regroupe depuis 2018 les 535 lieux physiques et nomades du spectacle vivant en région. Du théâtre municipal à la scène labellisée en passant par l'association de territoire, le réseau 535 est l'épicentre des échanges que les diffuseurs du spectacle vivant attendent.

Le Théâtre de Gascogne souhaite s'associer au réseau 535 car

- il met en place pour ses adhérents des cycles de rencontres physiques et dématérialisés, formels et informels, sur le spectacle vivant en région.
- Il facilite les échanges professionnels avec leurs partenaires en territoire
- il propose des réflexions autour de coopérations artistiques et du partage de projets artistiques régionaux
- il propose des sorties de résidence et/ou des présentations de projets en cours de création sélectionnés par les partenaires adhérents
- il propose des rencontres avec les équipes artistiques, des temps de réflexion autour du spectacle vivant et des découvertes hors-région

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'adhésion de la régie du Théâtre de Gascogne au « réseau 535 » annuellement et par tacite reconduction.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,**  
*A l'unanimité des membres présents*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du réseau 535,

**Considérant** l'intérêt pour le Théâtre de Gascogne d'adhérer à ce réseau afin de découvrir, promouvoir, valoriser le spectacle vivant régional, favoriser les coopérations locales autour de projets en cours de création, participer activement au maillage artistique du territoire,

**Approuve** l'adhésion du Théâtre de Gascogne au réseau 535, annuellement et par tacite reconduction,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme  
A Saint Pierre du Mont, le 12 mai 2022

Le Président,  
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le: 16/05/22  
Affichage le: 16/05/22